



Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 19 avril 2019 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

A huis clos

1. DOSSIER DISCIPLINAIRE — PROPOSITION DE SANCTION — AUDITION DE L'AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prononcer à l'encontre d'un agent la sanction disciplinaire suivante : suspension disciplinaire d'une semaine (7 jours) ; De charger le Collège de zone de la mise en application de la présente décision, après l'écoulement des délais de recours ou, le cas échéant, après le recours ; De charger le service RH d'informer l'intéressé de la présente décision et des formalités administratives liées au recours.

En séance publique

2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 22 FÉVRIER 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 22 mars 2019.

3. BUDGET 2019 — DÉCISION TUTELLE — INFORMATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 03 avril 2019 approuvant avec quelques corrections le budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire de la zone de secours DNAPHI pour l'exercice 2019.

4. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES CASERNES — RÉCAPITULATIF

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre connaissance du récapitulatif établi concernant le transfert de propriété des casernes à la zone ; De demander aux services administratifs d'écrire aux communes qui n'ont pas encore transféré la propriété de la caserne afin d'avoir un état des lieux des éléments manquants ou bloquants.

5. MARCHÉ PUBLIC — ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/20 info3 et le montant estimé du marché "Achat de matériel informatique", qui s'élève à € 8.003,30 hors TVA ou € 9.684,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/742-53.

6. MARCHÉ PUBLIC — ACHAT D'UNE CLIMATISATION POUR PHILIPPEVILLE — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 2019/21 et le montant estimé du marché "Fourniture et placement d'une climatisation pour le poste de Philippeville", qui s'élève à € 13.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 3513/723-60.

7. MARCHÉ PUBLIC — ACHAT DE BOTTES FEU — CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2019/003 et le montant estimé du marché "Achat bottes de feu (marché de stock)", qui s'élève à € 33.057,84 hors TVA ou € 40.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 351/744-51 et à inscrire au budget des exercices suivants.

8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL — PROMOTION SERGENT VOLONTAIRE — VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 20 postes de sergent volontaire au sein de la zone de secours DINAPHI, à pourvoir par promotion ; D'approuver comme suit la composition du jury pour la promotion de 20 volontaires : 2 officiers de la zone DINAPHI ayant au moins le grade de lieutenant et 1 officier d'une autre zone de secours ayant au moins le grade de lieutenant ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais.

9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – VACANCE D'EMPLOI

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 3 postes d'ambulancier non-pompier au sein de la zone de secours DINAPHI, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement.

10. RATIFICATION DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DU 5 AVRIL 2019

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier les décisions suivantes prise par le Collège le 5 avril 2019 :

a) Réparation en urgence pompe Gedinne

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide de marquer son accord la réparation de la pompe 1 de la caserne de Gedinne selon le devis de la société Vanassche, pour un montant de 9.658,56 € TVAC.

Réparation en urgence pompe Yvoir

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide de marquer son accord la réparation de la pompe 2 de la caserne de Yvoir selon le devis de la société Vanassche, pour un montant de 10.202,27 € TVA.

Réparation en urgence véhicule lourd de plongée

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide de marquer son accord la réparation véhicule plongée lourd de la zone selon le devis de la société Comet, pour un montant de 5.193,38 € TVAC.

A huis clos

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SERGENT VOLONTAIRE – DÉSIGNATION À UNE FONCTION SUPÉRIEURE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de reporter ce point.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – AMBULANCIER NON-POMPIER VOLONTAIRE – APPEL À LA RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de faire appel aux candidats de la réserve de recrutement pour l'affectation au poste de Alle ; D'admettre à l'entrée en stage de recrutement en date du 1^{er} juin 2019 Mme Valérie MATHOT, M. Kenny CHARLIER et M. Alexandre ELIADES, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De charge le service RH d'informer les intéressés de la présente décision et des formalités administratives utiles à leur engagement.

La Secrétaire de Zone,



Sandrine DUMONT

Le Président de la Zone,



Christophe BASTIN